

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 1<sup>er</sup> décembre 2020

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 14 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Agnès Chatel, François Gevaux, Pelagia Casassus, Alexine Gay, Philippe Maurice Demourieux, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Marc Sintes.

Absent : David Morel

Le conseil municipal désigne Marc Sintes secrétaire de séance.

### 1) Attribution du marché « fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire »

Madame le Maire fait part au conseil municipal des offres reçues et du rapport d'analyses de celles-ci pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire. Trois prestataires ont répondu à l'appel d'offre :

Mille et Un Repas, La Cordée et Leztroy. Ils ont tous respecté le cahier des charges. La différence a été faite sur le prix des repas ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Attribue le marché susvisé à l'entreprise MILLE ET UN REPAS,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour engager les dépenses correspondantes,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour les formalités à accomplir.

Mille et Un Repas offre deux avantages complémentaires par rapport à ses compétiteurs :

- entreprise de proximité, donc adaptable en cas d'imprévu,
- potentiel de synergies avec l'école de Peillonex, qui pourrait faire appel au même prestataire.

### 2) Approbation du rapport de la CLECT et du montant des attributions de compensation

Il est présenté au conseil municipal le tableau évaluant les charges transférées par compétence à la CC4R et le montant des attributions de compensation suite à la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 2 novembre 2020.

2020	MONTANT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE	Evaluation charges par compétence pour calcul attribution de compensation					TOTAL CHARGES après transfert	AC après évaluation charges
		Petite enfance	Equipements sportifs servant à la pratique du football	Promotion du tourisme	Devlpt économique - ZAE	Assainissement		
FAUCIGNY	23 002	4 337	0	1 841	0		6 178 €	16 824
FILLINGES	621 157	95 752	45 000	10 747	38 945	51 358	241 803 €	379 354
MARCELLAZ	22 417	7 113	0	3 150	0		10 263 €	12 154
MEGEVETTE	10 713	13 610	0	5 309	0		18 919 €	-8 206
ONNION	31 717	94 806	0	15 000	0		109 806 €	-78 089
PEILLONNEX	67 038	34 005	0	4 459	0		38 464 €	28 574
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	30 024	34 584	0	2 985	0		37 570 €	-7 546
SAINT-JEOIRE	482 269	196 170	75 000	24 005	11 459		306 634 €	175 635
LA TOUR	143 172	34 336	15 000	4 069	37 816		91 222 €	51 950
VILLE-EN-SALLAZ	24 405	32 678	0	2 748	0		35 426 €	-11 021
VIUZ-EN-SALLAZ	533 670	174 645	35 000	24 005	30 424		264 074 €	269 596
<b>Total</b>	<b>1 989 584</b>	<b>722 035</b>	<b>170 000</b>	<b>98 319</b>	<b>118 644</b>	<b>51 358</b>	<b>1 160 356 €</b>	<b>829 228 €</b>

#### Principales conclusions adoptées par cette commission :

- Réévaluation des charges liées à la Petite Enfance : prise en compte des heures facturées pour la part VARIABLE, plafonnement des charges aux montants constatés avant transfert et suppression du désendettement MJC dans la part FIXE pour toute les communes ;
- Fixation des charges transférées à la compétence eau et Assainissement : constatation de charges annuelles pendant 3 ans pour la commune de Fillinges ;
- Actualisation des charges liées aux terrains de football : prise en compte de fin d'emprunt pour Saint-Jeoire ;
- Travail à réaliser en 2021 : définition de nouvelles clés de répartition pour la Petite Enfance pour la partie FIXE et révision des provisions pour la compétence Terrains de football ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes des 4 rivières en date du 2 novembre 2020
- D'approuver le montant des attributions de compensation.

Une nouvelle clé de répartition sera discutée, pour l'année 2021.

### **3) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Budget 2020	25%
21	437 984.40 €	109 496.10 €
23	603 899.32 €	150 974.83 €
TOTAL	1 041 883.72 €	260 470.93 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits ci-dessus.

### **4) Recrutement et indemnités de 2 agents recenseurs**

Le conseil municipal est informé que le recensement qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté en 2022 en raison des risques sanitaires.

### **5) Tarif de la participation de la commune à UFOVAL**

Madame le Maire expose la demande d'UFOVAL qui propose une participation de 3.60 € par enfant et par jour pour les séjours en centre de vacances.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte la participation de 3.60 € par enfant et par jour proposée par UFOVAL

### **6) Compte rendu des différentes réunions des commissions municipales**

Commission aménagement et travaux : la commission informe le conseil municipal que le radar pédagogique a été installé à Savernaz. Il sera installé par la suite à Bovère. La campagne d'élagage des routes débutera le 3 décembre et se terminera le 11 décembre. Le chemin rural « dit des Feux » à Bovère a été sécurisé provisoirement par des rondins. Les renvois d'eau de la piste forestière ont été nettoyés et des ruisseaux ont été curés. Une rencontre avec le prestataire de l'adressage a eu lieu le 27 novembre en mairie. Le coût estimé de celui-ci est de 30 000 € HT.

Commission bâtiments : un récapitulatif des travaux effectués principalement sur l'école est présenté au conseil municipal. Il s'agit de :

- un espace de stockage pour les associations
- l'alimentation électrique et de la remise en eau de l'algéco,
- du câblage électrique pour les tableaux numériques et des 2 meubles pour la salle des maîtresses.
- du paiement du solde du bâtiment scolaire, pour 62 792 € HT
- d'une barrière et un portillon posés vers le restaurant scolaire, pour 1 745 €
- d'un coin cuisine qui sera aménagé dans la salle des maîtresses

- des volets roulants de l’algéco qui seront remplacés pour un coût total de 1 550 € HT.
- Un devis pour la téléphonie a été réalisé par l’entreprise C’PRO afin que toutes les salles soient connectées entre elles (8 500 € HT).
- Un auvent pour agrandir le préau de l’école et sécuriser l’accès à la salle de motricité est également en cours d’étude finale, pour 22 000 € HT. Une demande de subvention de 11 000 € est en cours sur cet investissement.
- Nous sommes contraints, par l’assurance du propriétaire mitoyen, d’intervenir pour la mise en sécurité de la maison de M. AMOUDRUZ. Un devis a été réalisé par l’entreprise FORESTIER pour un coût de 25 000 € HT. Il est proposé au conseil municipal de voir pour acheter ce bâtiment afin que la dépense ne soit pas faite à fonds perdu. Marc Sintès suggère que, pour cette dépense sous contrainte, nous demandions un avis juridique afin de voir comment nous retourner contre le propriétaire des murs auquel nous devons nous substituer.

Commission animation : elle présente au conseil municipal les objectifs de cette commission qui sont :

- Encourager la création de liens sociaux, culturels et sportifs entre les tholoméens et tholoméennes
- Soutenir l’action des diverses associations de la commune et encourager des actions communes
- Développer une dynamique locale riche permettant de stimuler le vivre à Saint Jean de Tholome
- Reconnaître la richesse culturelle et l’hétérogénéité des citoyens de la commune en encourageant le partage d’expérience et le vivre ensemble
- Encourager la participation aux manifestations ou aux actions socioculturelles et sportives avec les autres communes des 4 Rivières.

Commission enfance : une réunion de la commission devra être organisée pour réfléchir sur la pause méridienne. Un mail a été envoyé aux personnes extérieures inscrites à la commission afin de connaître leur motivation. L’abonnement à Prof Express a été fait pour un an.

Commission communication : les articles du bulletin communal seront finis pour la fin de la semaine 49. Il est demandé au conseil municipal si tous les élus sont prêts à travailler avec un espace de travail numérique collaboratif. Ces services de communication et de collaboration peuvent être les suivants :

1) Communication:

1.1 Messagerie instantanée (type Whatsapp)

1.2 Liste de distribution/discussion, groupe de discussion: permet d’envoyer un email à un groupe de personnes en utilisant une seule adresse. Le message est redistribué à toutes les personnes inscrites à la liste. La liste de distribution est limitée aux envois d’une ou deux personnes vers tous les inscrits, la liste de discussion permet à chacun d’envoyer des messages et donc de discuter par email.

1.3 Réunion à distance, visio-conférence (type Zoom, Teams)

2) Collaboration:

2.1 Partage de fichiers (type Dropbox, Gdrive)

2.2 Editeur/traitement de texte collaboratif (en général ce type d’outil se combine avec un outil de partage de fichier). Il permet d’éditer, commenter et de partager directement la version en ligne du document.

2.3 Agenda partagé

2.4 Planification d’évènements: permet de choisir à plusieurs la date qui conviendra le mieux pour définir tenir une réunion ou autre.

2.5 Gestion de tâches: permet de définir des tâches pour la réalisation d’un projet et de gérer leur déroulement: les attribuer à une ou plusieurs personnes, leur donner des dates de début, de fin, les changer d’état: à fait, en cours, fait...

2.6 Prise de décision: permet d’organiser des consultations ou des votes en ligne.

2.7 Brainstorm: permet d’échanger des idées souvent sur le principe du tableau sur lequel on colle des post-it.

Commission ressources humaines : 3 CV ont été reçus pour le poste d’agent d’entretien. Une rencontre avec les 3 personnes aura lieu le samedi 12 décembre. S’agissant d’un nouveau poste pour l’école, se pose la question si ce poste est temporaire (jusqu’à la fin de l’année scolaire) ou permanent.

Une réflexion est lancée pour l’embauche d’un 2<sup>ème</sup> agent technique et de l’organisation de la succession de notre agent en place Daniel Chaffard, lorsqu’il partira à la retraite.

Commission urbanisme : un tableau synthétisant toutes les demandes a été présenté au conseil municipal.

Commission participative : le règlement des commissions a été envoyé aux élus mais Mme le Maire les informe que celui-ci n'est pas conforme à la réglementation suite aux remarques de Yannis Hoarau. Le règlement sera adapté afin de respecter le cadre légal. Ce point sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

## **7) Projets à prévoir pour l'année 2021**

3 tableaux de l'INSEE sont présentés au conseil municipal. Ils montrent l'évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968, l'évolution de la population depuis 1968 et la répartition de population par tranche d'âge en 2007, 2012 et 2017.

La commission aménagement et travaux propose de présenter des projets pour le futur. Gabriel MOSSUZ déclare qu'on doit réfléchir à un projet global, en prenant la hauteur nécessaire. Ce projet global doit définir un cadre pour des sous-projets qui pourront ainsi garder une cohérence entre eux au cours de leurs développements, programmés en fonction des ressources disponibles. Il propose qu'un conseil municipal spécifique se réunisse pour débattre du sujet, proposition acceptée par l'assemblée.

Marc Sintès fait part de son inquiétude à voir les projets d'embauche de personnel complémentaire (voir ci-dessus « Commission ressources humaines » ainsi que les nombreux projets de dépenses/investissements présentés par certaines commissions. Il relève que tout ne peut être réalisé de front, que les montants cumulés des investissements projetés sont importants, que le fonctionnement indépendant des commissions rend une lecture globale des projets d'investissements financiers très difficile. Il insiste sur le fait qu'il faudra faire des choix prioritaires. Il suggère de reprendre ce point en commission finances.

## **8) Divers**

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir créer une commission municipale « vie économique et sociale ». Cette commission permettrait :

- De recenser les entreprises de la commune et de les référencer sur le site de la commune
- D'étudier les demandes concernant les activités économiques sur la commune
- D'accompagner éventuellement les entrepreneurs souhaitant s'installer sur la commune
- D'organiser avec les entreprises de la commune des événements dans le but de dynamiser la vie économique de Saint Jean.

Le conseil municipal est d'accord de créer cette commission. Arnaud Layat et Marc Sintès s'inscrivent à cette commission.